

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 7 AVRIL 2022**

Les membres du Conseil d'administration de la crèche municipale de CARGESE, régulièrement convoqués le premier avril deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le sept avril, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Vannina **NEGRONI**.

Membres : 4

N°2022/06

MEMBRES PRÉSENTS	
NEGRONI Vannina	POGGI Dominique
FRIMIGACCI Lucie	
MEMBRES ABSENTS	
LECA Ornella	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
POGGI Dominique	

OBJET : Création d'un emploi afin de faire face à l'absence d'une agente de la crèche.

Vu l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n°2020/07 du 10 décembre 2020 du Conseil d'administration de la crèche communale ;

Madame la Présidente du Conseil d'administration expose aux membres présents qu'il convient de créer un emploi afin de remplacer une agente de la crèche. Le contrat découlant de cet emploi démarrera le 9 mai 2022 et durera jusqu'au 31 décembre 2022 inclus. L'agent travaillera à temps complet, du lundi au jeudi.

Madame la Présidente poursuit en indiquant que l'emploi créé relèvera du grade d'adjoint technique territorial.

L'agent recruté sera tenu de surveiller les enfants qui lui seront confiés, de leur proposer des activités adaptées à leur âge, mais aussi de fournir une aide aux repas ainsi qu'aux soins de nursing.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de créer à compter du 9 mai 2022, et jusqu'au 31 décembre 2022 ~~inclus, un emploi~~ correspondant au grade d'adjoint technique territorial au sein de la crèche municipale, afin de permettre le remplacement d'une agente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 3.

La Présidente du Conseil d'administration,
Vannina NEGRONI

